

## MAGAZINE DE L'ENERGIE

Paris, le 26 mars 2014

### KHEPRI Développement

Service comptabilité  
129, bd Pasteur  
94360 BRY SUR MARNE

N° 54

Référence : " Insertion Magazine de l'Energie 2014 "

Interlocuteur : Mme REVELLAT

Facture n° 14/03/66

FACTURE	Montant
• 1/8 de page en quadrichromie dans le Magazine de l'Energie 2014	520,00 €
TOTAL H.T.	520,00 €
T.V.A. 20 %	104,00 €
TOTAL T.T.C.	624,00 €

En application de la loi du 31/12/92, un escompte de 2% sera appliqué pour tout règlement sous huitaine.  
En cas de non respect des conditions de règlement, il sera appliqué une pénalité de trois fois le taux d'intérêt légal.  
Veuillez rappeler notre n° de facture au dos de votre chèque ou sur votre ordre de virement.  
Règlement à réception de facture sauf conditions indiquées sur le bon de commande,

Par chèque bancaire ou virement à l'ordre de :

#### SACOM

Banque : BNP BOULOGNE EGLISE  
Code banque : 30004 - Code guichet : 01697  
Compte : 00010033284 - Clé : 37  
IBAN : FR76 3000 4016 9700 0100 3328 437  
N° de TVA intracommunautaire : FR 14 50 1042378  
Code SWIFT : BNPAFRPPBBT



<b>Facture</b>	<b>N° 1300656</b>
Date	31/12/2013
Page	1 / 1

Mme REVELLAT Evelyne  
129 Boulevard Pasteur  
94360 BRY SUR MARNE

Objet : Les Fondamentaux de l'A.N.C

Désignation	Quantité	PU brut TTC	Remise	PU net TTC	Montant TTC	Code TVA
REVELLAT Evelyne - 13E Formation: Les Fondamentaux de l'A.N.C Période: du 24/10/2013 au 13/12/2013 Durée: 6 jours, 36 heures	0,50	2 400,00		2 400,00	1 200,00	01

TVA	Taux	Base HT	Montant	Règlement		Total facture en euros	
01	19,60	1 003,34	196,66 0,00	01/01/2014	1 200,00	Total HT	<b>1 003,34</b>
				<i>Régle le</i>		Total TVA	196,66
				<i>25/12/14</i>		Total TTC	1 200,00
						Net à payer	1 200,00

PAYABLE AU COMPTANT

Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, toute facture impayée à compter de 45 jours fin de mois donne lieu à l'application d'intérêts de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi LME du 04/08/2008)

Références Bancaires : Société Générale Paris Bourse -134 rue Réaumur - 75002 PARIS

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 4704 191 - BIC : SOGEFRPP

FACTURE N° 224 / LAV/7

commande du: 28/02/2014

SURFACE: 1/8 de Page

**KHEPRI DEVELOPPEMENT**

A l'att de M/M **REVELLAT**

**129 BOULEVARD PASTEUR**

**94360 BRY SUR MARNE**

28-févr-14

Spécifications	Montant
En votre aimable règlement à l'ordre de :	MONTANT HT 600,00 Euros
REVUE LAVITRINE AEEP 51 AVENUE DE PARIS 94300 VINCENNES	
	TOTAL HT: 600,00 Euros
	TVA 120,00 Euros
REGLEMENT EN 3 ECHEANCES RESA 5/4 5/6/2014	
Relevé d'identité bancaire:	TOTAL TTC 720,00 Euros
Titulaire du compte : ANTENNE EUROP. EDIT. Domiciliation : CREDIT DU NORD RIB : 30076 02025 13982700200 96 IBAN : FR76 3007 6020 2513 9827 0020096 SWIFT BIC : NORDFRPP	
	MONTANT DEJA REGLE 0,00 Euros
	MONTANT RESTANT DU: 720,00 Euros
En application de la loi du 31/12/92, un escompte de 2% sera appliqué pour tout règlement sous huitaine.	
En cas de non respect des conditions de règlement, il sera appliqué une pénalité de 1,95 % par mois de retard. (Loi du 31.12.92 et 29.01.93)	



**Vous souhaitez nous contacter  
ou gérer votre compte :**

- @ [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr) rubrique "Pro".
- ☎ **Depuis votre mobile : 618** (appel gratuit et mise en relation avec un Conseiller de Clientèle décomptée du forfait).
- ☎ **Depuis un téléphone fixe : 10 68** (prix d'un appel local).
- ✉ **Par courrier :** Bouygues Telecom  
Service Clients Pro - 60436 Noailles Cedex.

 008663

**KHEPRI**  
**MADAME EVELYNE REVELLAT**  
**129 BOULEVARD PASTEUR**  
**94360 BRY SUR MARNE**

**Bonjour, voici votre facture du 6 avril 2014 :**

<b>Votre facture :</b> N°: 11009088310414	<b>Nombre de cartes SIM :</b> 2	<b>Votre numéro de compte client :</b> 1.3097960
--	------------------------------------	---

	€ HT	€ TTC(*)
<b>Vos abonnements, Forfaits et options</b>	22,66	27,19
<b>Vos consommations téléphoniques</b>	1,75	2,10
<b>Vos services ponctuels</b>	7,00	8,40
<b>Montant de cette facture</b>		<b>37,69</b>
TVA 20,00 % payée sur les débits		6,28
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		31,41

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

(Voir les pages suivantes pour les éléments détaillés de chaque ligne)

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

**Cette facture ne sera pas prélevée.**

**Votre solde créditeur avant cette facture**

**-51,79**

Le montant de **14,10** Euros sera déduit de votre prochaine facture.

Toutes les lignes de votre Société bénéficient du contrat pro.

**Vos bénéfices**

- **39412 points.** (dont 4884 valables jusqu'au 07/10/2016)
- **Vous bénéficiez du contrat Pro**

Cher Client,

La brochure « Mon Mobile et ma santé » éditée par la Fédération Française des Télécoms est désormais disponible sur [pro.bouyguetelecom.fr](http://pro.bouyguetelecom.fr), rubrique « Plus Responsable » puis « Radiofréquences et santé ».



**Vous souhaitez nous contacter  
ou gérer votre compte :**

- @ [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr) rubrique "Pro".
- ☎ Depuis votre mobile : 618 (appel gratuit et mise en relation avec un Conseiller de Clientèle décomptée du forfait).
- ☎ Depuis un téléphone fixe : 10 68 (prix d'un appel local).
- ✉ Par courrier : Bouygues Telecom  
Service Clients Pro - 60436 Noailles Cedex.



003953

KHEPRI  
MADAME EVELYNE REVELLAT  
129 BOULEVARD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

**Bonjour, voici votre facture du 6 mars 2014 :**

<b>Votre facture :</b> N°: 11009007310314	<b>Nombre de cartes SIM :</b> 2	<b>Votre numéro de compte client :</b> 1.3097960
--	------------------------------------	---

	€ HT	€ TTC(*)
<b>Vos abonnements, Forfaits et options</b>	43,16	51,79
<b>Vos consommations téléphoniques</b>	0,00	0,00
<b>Montant de cette facture</b>		<b>51,79</b>
TVA 20,00 % payée sur les débits		8,63
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		43,16

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

(Voir les pages suivantes pour les éléments détaillés de chaque ligne)

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

**Vous serez prélevé le 21/03/2014 d'un montant total de 51,79€ sur votre compte n° BIC : xxxxxxxxxxxx IBAN : xxxxxxxxxxxxxx0000070641Fxx avec comme référence Unique de Mandat (RUM) : ++5QEIE L'ICS est FR35ZZZ418323**

Le montant prélevé tient compte du solde créditeur éventuel avant cette facture et du montant total facturé.

Toutes les lignes de votre Société bénéficient du contrat pro .

**Vos bénéfices**

- **38728 points.** (dont 4884 valables jusqu'au 07/10/2016)
- **Vous bénéficiez du contrat Pro**

Cher Client,

La brochure « Mon Mobile et ma santé » éditée par la Fédération Française des Télécoms est désormais disponible sur [pro.bouyguetelecom.fr](http://pro.bouyguetelecom.fr), rubrique « Plus Responsable » puis « Radiofréquences et santé ».



## Actual Expertise & Conseil

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris-Ile-de-France

**KHEPRI DEVELOPPEMENT SARL**  
**Mme E REVELLAT**  
**129 Boulevard Pasteur**  
**94360 BRY SUR MARNE**

### FACTURE N° 140378 DU 31/03/2014

N° Client A046

#### HONORAIRES

#### Budget 2013 :

Pour mise à jour comptabilité

Déclarations fiscales

Etablissement des comptes annuels au 31/12/2013

(hors secrétariat juridique)

Sur la base du temps passé en 2012 2220.00 € hors taxes

soit sur 12 mois par mois

185.00

Montant hors taxes 185.00

TVA à 20.00 % 37.00

**Montant TTC 222.00 €**

La TVA est payée sur les encaissements et ne peut être récupérée qu'après paiement de la facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1% par mois de retard ainsi que les frais de recouvrement d'un minimum de 40 € prévus à l'article L 441.6 du Code de Commerce.

Règlement par prélèvement SEPA le 20/04/2014.

Code RUM : ++HON046

N° ICS : FR90ZZZ456424

Nous vous prions de croire en nos dévouées salutations.